

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 13 décembre 2022 à 18 heures 00**

Conseillers présents :

Carole CHEYRON DESLYS,  
Patrick BERTONI,  
Evelyne DURAND,  
Bruno LONG,  
Denise MOULIN,  
Bruno PEYROL.

Olivier MATHEY,  
Marie-Paule BOUCHARD,  
Rebecca CHAILLOT,  
Lionel ESTUBE,  
Valérie de MARLIAVE,

Absents excusés : Thibaut GRANDMAISON (donne pouvoir à Patrick BERTONI),  
Philippe POYETON (donne pouvoir à Bruno LONG) Guiseppino FILIA.

Madame Denise Moulin est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal que le point n°2 de l'ordre du jour sur la présentation du projet photovoltaïque soit traité en début de séance afin d'assurer la visioconférence avec la société EGREGA qui porte le projet.  
Accord à l'unanimité.

**1- Présentation du projet photovoltaïque**

Une visioconférence est organisée entre la société EGREGA, Monsieur le Maire de SOYONS, Hervé COULMONT, Président de la SEM Energie Rhône Vallée et le Conseil Municipal de Colonzelle.

La société EGREGA présente le projet qui serait implanté sur une surface d'environ 2 ha, dont 1,8 ha sur notre commune et 0,3 ha sur la commune de Grillon à proximité de l'atelier municipal et de la STEP.

Compte tenu du classement de cette parcelle en zone jaune du PPRi de lez, les panneaux seraient installés à 80 cm du sol. Une étude paysagère et environnementale est en cours.

Afin de préserver et limiter l'impact sur le paysage, des plantations seraient effectuées en bordure du terrain (coté chemin du moulin).

La demande d'urbanisme va être déposée en 2023, la décision devrait intervenir au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 après l'approbation de la révision du PLU.

Les travaux d'installation pourraient avoir lieu en 2024 pour une mise en service en 2025.

Les membres du Conseil sont invités à poser des questions sur le projet.

**2- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 14 novembre 2022**

Résultat du vote : Pour 12, Abstention (Marie-Paule Bouchard, absente au conseil du 14/11/22).

**3- Point sur l'eau (outil de pilotage, transfert de compétence)**

Patrick BERTONI 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'eau présente l'outil de pilotage « PCWEB » sur toutes les installations du réseau AEP (captage, réservoir, interconnexion avec Montségur).

Concernant la recherche d'une nouvelle ressource d'eau avec la commune de Grignan, un pré-forage est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Madame la Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 toutes les communes perdront la compétence de l'eau au profit des intercommunalités. Les Maires de la Communauté de communes étudient toutes les possibilités afin de gérer au mieux ce transfert.

Assainissement : les travaux à réaliser sur les dégrilleurs feront l'objet d'une demande de subvention. Celle-ci nécessite la réactualisation du schéma directeur d'assainissement sans quoi aucune subvention ne pourrait nous être accordée. Nous allons réaliser les devis afin de le mettre à jour.

#### **4- Point sur le projet de végétalisation des cours de la mairie et de l'école**

La commission chargée de ce projet fait part de sa réflexion : afin que l'ensemble soit cohérent, il est nécessaire de supprimer les végétaux existants. Mme la Maire demande à ce que les nouvelles plantations soient effectuées au plus tôt après l'enlèvement de la végétation actuelle. Les travaux pourraient être faits en deux temps : d'une part la végétalisation et d'autre part la désimperméabilisation de la cour.

Une étude hydrologique est indispensable pour envisager la possibilité d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau.

Il est demandé à la commission : - de faire établir un devis pour décaisser la cour de la mairie, - de continuer l'étude du revêtement à mettre en place, - de faire chiffrer plusieurs options afin de pouvoir les programmer au budget primitif 2023 (fin mars / début avril).

#### **5- Objet : Décision modificative n°2 – M14**

Madame la Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, du fait notamment de l'augmentation de la valeur du point, et du remboursement des indemnités journalières versé qui n'intervient pas sur les mêmes comptes. Il est donc nécessaire de transférer des crédits des comptes (formation, indemnités et créances) vers le compte personnel. Ceci n'entraînant aucun impact sur le budget. Les transferts proposés sont :

	<b>Section fonctionnement</b>	
6411	Personnel titulaire	+4200€
6535	formation	-2100€
6531	indemnités	-1100€
6541	Créances admises en non-valeur	-1000€

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

Résultat du vote : Pour 12, contre 1(Philippe Poyeton)

#### **6- Questions diverses :**

- Coupures d'électricité programmées :  
La mairie recevra un message à J-1 indiquant les quartiers où l'électricité sera coupée. L'information sera aussitôt diffusée par Panneau Pocket.
- Lancement des illuminations :  
La manifestation s'est parfaitement déroulée le 2 décembre et a été très appréciée par les Colonzellois présents.
- Cérémonie des vœux :  
La date a été fixée au vendredi 6 janvier 2023 à 18h à l'Espace Peyrolles
- Panneau signalétique : Ce sujet sera abordé lorsque la commission aura finalisé le sujet.
- Fibre optique :  
72 % du tirage du réseau a été effectué, les travaux se poursuivent normalement.

- Compostage collectif : les composteurs ont été installés à proximité du tri sélectif, ils seront mis à disposition d'une vingtaine de familles intéressées. Une information sera transmise dans les prochaines brèves de Colonzelle et sur Panneau Pocket.

La séance est levée à 20H00.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal en séance du 30 janvier 2023.

Résultat du vote : Pour 12

La Secrétaire de séance,



Denise MOULIN

La Maire,



Carole CHEYRON-DES LYS